

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00363

Numéro SIREN : 332 691 005

Nom ou dénomination : COGES

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/003151

COGES
Société par actions simplifiée
au capital de 420 000 euros
Siège social : 1 bis, boulevard de la Chantourne, 38700 LA TRONCHE
332 691 005 RCS GRENOBLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 06 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le six décembre,
A l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Les associés de la société COGES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans la salle de séminaire du Château de la Commanderie, sis : 17, avenue d'Echirolles - 38320 EYBENS, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Sophie RIOM, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Eric CERVERA est désigné comme secrétaire.

La société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE (CFCE), Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 16 800 actions sur les 16 800 actions ayant le droit de vote.

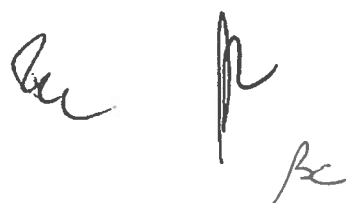
La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Sophie RIOM de son mandat de Présidente avec effet au 31 décembre 2023, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Monsieur Eric CERVERA

Né à ECHIROLLES (38) le 26 juillet 1979

De nationalité française

Demeurant : 154, chemin de Mas – 38330 ST ISMIER

Monsieur Eric CERVERA exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Eric CERVERA accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Eric CERVERA de son mandat de Directeur Général avec effet au 31 décembre 2023, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Madame Brigitte COFFY

Née à AMBILLY (74) le 06 mars 1973

De nationalité française

Demeurant : 250, route du Môle – 74250 PEILLONEX



2 
BC

Madame Brigitte COFFY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président. Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Brigitte COFFY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Brigitte COFFY accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence et un associé au-moins.

La Présidence

Un Associé

Eric CERVERA ¹

Brigitte COFFY ²

Bon pour acceptation des
fonctions de
Président

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général

¹ Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »

² Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »